



## Urgent svp besoin d'aide sur un bon de commande

Par **Cyssou340801**, le 17/01/2011 à 02:26

Bonjour,

J'ai Commandée 200 m<sup>2</sup> de carrelage dans un magasin de carrelage il y a deux semaines pour une valeur de 3000 euros. J'ai payé bien sur un acompte de 30%. mais le problème aujourd'hui c'est qu'en fait j'ai besoin que de 160m<sup>2</sup> de carrelage alors que j'en ai commandée deux cents. On va dire que mon acompte recouvre a peu près 70 m<sup>2</sup> de carrelage. Est ce que j'ai le droit de les appeler et leurs dire qu'en fait j'ai besoin que de 160 m et non pas 200 m (sachant que la marchandise est sûrement déjà arrivé de leur fabricant). Donc du coup ca me ferait payer que 160m de carrelage et non pas deux cents. Peuvent ils obliger a payer la quantité que j'ai commander au départ ( sachant qu'ils ont juste donné un bon de commande et bien sur une facture pour mon acompte initial)???? Merci pour votre aide

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 14:07

Vous pouvez toujours demander, mais ils sont en droit de refuser.  
Votre commande est ferme, s'ils refusent, vous devez prendre et payer les 200